



COMMUNIQUÉ

SUBVENTION DE 90 000 \$ DU FONDS MUNICIPAL VERT À L'ORGANISME COLLECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES BAS-SAINT-LAURENT (CO-ÉCO) POUR UN PROGRAMME DE RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS ORGANIQUES À TROIS VOIES

Le 5 décembre 2006, La Pocatière (Qc) – Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), représentant la Fédération canadienne des municipalités (FCM), et l'honorable Gary Lunn, ministre des Ressources naturelles du Canada, ont annoncé aujourd'hui l'attribution d'une subvention de 90 000 \$ du Fonds municipal vert (FMV) à l'organisme Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco). La subvention aidera Co-éco et ses partenaires à examiner la possibilité de combiner les flux de déchets municipaux et commerciaux au compostage à la ferme, de même que la faisabilité de la mise en œuvre d'un programme complet et à trois voies de réacheminement des déchets organiques résidentiels, commerciaux et agricoles dans les municipalités de La Pocatière, Saint-Pascal et Saint-Bruno, lesquelles font partie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Kamouraska.

« Le Fonds municipal vert appuie les projets qui visent à maximiser les avantages environnementaux, sociaux et économiques à l'échelle locale, a déclaré le président de la FQM, Bernard Généreux, représentant la FCM. Dans le cadre de ce projet, Co-éco et ses partenaires s'efforceront d'atteindre cet objectif en déterminant la méthode de gestion des déchets qui assurera le taux le plus élevé de réacheminement et de recyclage des déchets organiques municipaux dans la MRC de Kamouraska. »

« Par le biais du Fonds municipal vert, le nouveau gouvernement du Canada est fier d'appuyer les efforts des municipalités de tout le pays pour améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol, a souligné le ministre Lunn. Ce projet novateur de Co-éco sera grandement avantageux pour la MRC de Kamouraska et constitue un exemple de notre détermination à investir l'argent des contribuables dans des projets qui permettront d'atteindre des résultats concrets au chapitre de la préservation de l'environnement. »

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités de 550 millions de dollars afin d'établir et de gérer le Fonds municipal vert. Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé en vue d'atteindre de nouvelles normes de qualité de l'air, de l'eau, du sol et d'amélioration en matière de protection du climat.

« La collecte à trois voies aidera la MRC à atteindre l'objectif de *La politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* visant à détourner 60 pour cent des matières organiques de l'enfouissement d'ici à 2008, a affirmé Mme Cécile Joseph, présidente de Co-éco. Les résultats de cette étude orienteront les efforts des municipalités de la MRC de Kamouraska et d'autres collectivités semblables qui sont à la recherche de solutions pour remplacer l'enfouissement. »

En moyenne, plus de 40 pour cent du volume des sacs d'ordures est composé de matières organiques compostables. Par ailleurs, l'enfouissement constitue un gaspillage des ressources et peut présenter des risques pour l'environnement et la santé. À cela il faut ajouter un coût

économique non négligeable, puisque les matières organiques occupent près de un tiers de l'espace des lieux d'enfouissement et que les coûts d'exploitation de ces derniers ne cessent d'augmenter. Au bout du compte ce sont les citoyens qui doivent en supporter le coût dans leurs taxes municipales. Le compostage des résidus organiques permettra de détourner un volume important des lieux d'enfouissement sanitaire, d'en économiser les coûts et de se réapproprier une ressource longtemps considérée comme un déchet. De plus, le compost produit sera utilisé comme fertilisant sur les terres agricoles, ce qui favorisera l'aération et le drainage du sol et réduira les besoins en engrais chimiques sur ces terres.

L'étude fera appel à la participation de plusieurs intervenants, soit Co-éco, les villes de La Pocatière, Saint-Pascal et Saint-Bruno, la MRC de Kamouraska. Plusieurs autres partenaires locaux, notamment, trois producteurs agricoles (Ferme-école Lapokita, Ferme Martinoise Inc. et Ferme Lutin), l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA – campus de La Pocatière), le Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud (GCACS) et Nova Envirocom participeront également à l'étude.

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. La FCM est vouée à améliorer la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables.

– 30 –

Renseignements :

Gilles Lehoux
Responsable des communications
Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco)
Tél. : 418-856-2628, poste 224
Courriel : glehoux@co-eco.org

Lucille Hodgins
Gestionnaire, Relations avec les collectivités
Fonds municipal vert
Centre pour le développement des collectivités viables
Fédération canadienne des municipalités
Tél. : 613-241-5221, poste 299
Cell. : 613-447-0051
Télé. : 613-244-1515
Courriel : lhodgins@fcm.ca

Kathleen Olson
Directrice des communications par intérim
Cabinet du ministre
Ressources naturelles Canada
Tél. : 613-996-2007
Télé. : 613- 943-0663

Pour de l'information sur Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent, veuillez consulter le <http://www.co-eco.org/>

Pour de l'information sur le Fonds municipal vert, y compris sur les différents projets et études approuvés, veuillez consulter le www.collectivitesviables.fcm.ca

Pour de l'information sur la Fédération canadienne des municipalités, veuillez consulter le <http://www.fcm.ca>

Pour de l'information sur Ressources naturelles Canada, veuillez consulter le <http://www.nrcan-rncan.gc.ca>

Pour de l'information sur Environnement Canada, veuillez consulter le <http://www.ec.gc.ca/>